

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

À une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 11 décembre 2017, à 18 h 30, à la salle Simon Lacoste du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

À laquelle étaient présent(e)s, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Stéphane Williams, messieurs les conseillers Mathieu Daviault, Robert Gagnon et Michel Martel ainsi que madame la conseillère France Gosselin.

Étaient absent(e)s : Mesdames les conseillères Vicky Langevin et Marie-Ève Tanguay

Étaient également présent(e)s : La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Carmen McDuff.

Il est constaté que l'avis de convocation a été dûment signifié à tous les membres du conseil, y compris les membres absents à l'ouverture de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Stéphane Williams, déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

371-12-17

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Amable du lundi 11 décembre 2017 à 18 h 30

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Daviault
APPUYÉ par la conseillère France Gosselin
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Amable du lundi 11 décembre 2017 à 18 h 30, tel que présenté, celui-ci étant identique à celui figurant à l'avis de convocation de la séance extraordinaire du conseil, à savoir :

1. Ouverture de la séance extraordinaire par le président de l'assemblée

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Amable du lundi 11 décembre 2017 à 18 h 30

3. Administration générale

3.1 Adoption – Budget de l'exercice 2018

3.2 Adoption – Plan triennal d'immobilisations 2018-2019-2020

3.3 Publication du budget de l'exercice 2018

4. Période de questions

5. Levée de la séance

5.1 Levée de la séance extraordinaire

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

372-12-17

3.1 Adoption – Budget de l'exercice 2018

Le conseil présente sommairement, au moyen d'une projection sur écran, les prévisions budgétaires de la Municipalité de l'exercice 2018, d'un total de 16 674 228 \$.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Daviault
APPUYÉ par la conseillère France Gosselin
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le budget de l'exercice 2018 de la Municipalité, d'un total de 16 674 228 \$, de la manière décrite aux prévisions budgétaires de 2018, telles que déposées séance tenante.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

373-12-17

3.2 Adoption – Plan triennal d'immobilisations 2018-2019-2020

Le conseil présente sommairement, au moyen d'une projection sur écran, le plan triennal d'immobilisations 2018-2019-2020 de la Municipalité, d'un total de 8 278 558 \$, dont 2 184 682 \$ sont consacrés à l'année 2018.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Daviault
APPUYÉ par la conseillère France Gosselin
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le plan triennal d'immobilisations 2018-2019-2020 de la Municipalité, d'un total de 8 278 558 \$, tel que déposé séance tenante.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

374-12-17

3.3 Publication du budget de l'exercice 2018

CONSIDÉRANT l'article 957 du Code municipal du Québec (R.L.R.Q., c. 27.1);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Daviault
APPUYÉ par la conseillère France Gosselin
ET RÉSOLU

DE DÉCRÉTER la publication du document explicatif du budget de l'exercice 2018 et du plan triennal d'immobilisations 2018-2019-2020 dans l'hebdomadaire La Relève, aux lieu et place de sa distribution à chaque adresse civique, le tout conformément à l'article 957 du Code municipal du Québec (R.L.R.Q., c. 27.1);

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-130-00-345.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire annonce le début de la période de questions.

Aucune question n'est posée par les personnes présentes.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

375-12-17

5.1 Levée de la séance extraordinaire

IL EST PROPOSÉ par la conseillère France Gosselin
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Daviault
ET RÉSOLU

DE LEVER la séance à 18 h 45.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

Je, Stéphane Williams, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.